

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Bréard, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Julien Crespo, Mme Mariéva Sanseau-Baykara,, M. Michel Le Guillevic, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, , Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, , M. José Lerma, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Virginie Pautonnier, Mme Nathalie Potel Charlette, Mme Madeleine Gaudin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : , Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteau, M. José Harter, M. Marcel Botton, Mme Martine Grond Mme Martine Gardin, , Mme Aurore Lancéa Mme Marie Tournon, M. José Carvalho, Mme Naziha Benchehida.

Pouvoirs :

Mme Corinne Robin a donné procuration à M. Michel Le Guillevic
M. Jean-Pierre Couteau a donné procuration à M. Julien Crespo
M. José Harter a donné procuration à M. Luc-Olivier Baschet
M. Marcel Botton a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Martine Grond a donné procuration à M. Jean-Claude Waltregny
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Gérard Moneyron
Mme Aurore Lancéa a donné procuration à Mme Ana Monnier
Mme Marie Tournon a donné procuration à Mme Mariéva Sanseau-Baykara

Soit :

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 25

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance
Adoption du compte-rendu de la séance du 30 Janvier 2020

- 1 – Adoption du compte de gestion 2019 du budget principal
- 2 – Adoption du compte administratif 2019 du budget principal
- 3 – Affectation du résultat 2019 du budget principal
- 4 – Subventions aux associations 2020
- 5 – Taux d'imposition 2020
- 6 – Adoption du budget primitif 2020 du budget principal
- 7 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour les collèges de la région de Meulan (SICOREM)
- 8 – Modification des statuts de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.GE.D.I.)

Questions diverses - Informations

L'ordre du jour est adopté.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Jean-Claude WALTREGNY a été élu secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2020 est adopté.

Installation de nouveaux conseillers municipaux

M. Bréard informe le Conseil que, suite aux démissions de Monsieur Jean-Pierre Zolotareff et Monsieur Philippe Ferrand, les suivants de liste ont été contactés. M. Lachaud, Mme Alexandre, M Ehly, Mme Prevost, M. Babouche, Mme Cayle, M. Bresciani et Mme Fisher nous ont fait parvenir leurs démissions.

Monsieur Carvalho et Madame Potel Charlette se voient donc conférés la qualité de conseillers municipaux et ont été convoqués à la présente séance. Monsieur Carvalho est absent et Madame potel Charlette est présente.

1 – Adoption du compte de gestion 2019 du budget principal.

Monsieur Crespo, Maire adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2019 du budget principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Fonctionnement

Report 2018 :	+	1 485 422, 11 €
Résultat 2019 :		645 977, 06 €

Excédent d'exécution de fonctionnement 2019 :	+	2 131 399, 17 €
---	---	-----------------

Investissement

Report 2018 :	+	206 170, 42 €
Résultat 2019 :	-	777 539, 18 €

Déficit d'investissement d'exécution 2019	-	571 368, 76 €
---	---	---------------

Solde des restes à réaliser et à recevoir :	+	667 040, 52 €
---	---	---------------

Excédent d'investissement 2019	+	95 671, 76 €
--------------------------------	---	--------------

<u>Solde global 2019</u>	+	2 227 070, 93 €
--------------------------	---	-----------------

A la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Potel Charlette), le compte de gestion 2019 du budget principal est adopté sans réserve par le Conseil Municipal.

2 – Adoption du compte administratif 2019 du budget principal.

Monsieur Crespo, Maire adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter :

Excédent de fonctionnement :	+	2 131 399, 17 €
------------------------------	---	-----------------

Déficit d'investissement :	-	571 368, 76 €
Restes à payer :	-	93 708, 01 €
Restes à recevoir :	+	760 748, 53 €
		<hr/>
<u>Solde global 2019</u>	+	2 227 070, 93 €

Monsieur Breard ayant quitté la salle, la présidence est confiée à Jean-Claude Waltregny qui fait procéder au vote.

A la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Potel Charlette) le conseil municipal adopte le compte administratif 2019 du budget principal.

3 – Affectation du résultat 2019 du budget principal.

Monsieur Crespo rappelle que le Compte Administratif 2019 du Budget Principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de :	+	2 131 399, 17 €
- un déficit de la section d'investissement de :	-	571 368, 76 €
- un solde des Restes à Réaliser et à recevoir de :	+	667 040, 52 €

Au vu du solde des restes à réaliser et à recevoir, la section d'investissement n'a pas besoin de financement. Il est donc proposé au conseil municipal de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, les résultats d'exécution de chaque section seront reportés « automatiquement ».

A la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Potel Charlette), le Conseil Municipal décide de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

4 – Subvention aux associations 2020.

Monsieur Lesage, conseiller municipal délégué aux associations, informe l'assemblée que, dans le cadre du budget 2020, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 78 735 € à l'article 6574 (subventions).

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la répartition de l'attribution des subventions telle qu'il suit :

A.D.G.V	2 500 €
A.S.V	200 €
ATELIER DES ARTS CRÉATIFS	200 €
ATELIERS POUR TOUS	0 €
ATCV - TENNIS	3 500 €
AVRIL	3 500 €
COMITÉ DES USAGERS VAL SEINE	100 €
CONTRE CHAMPS	0 €

C.C.V.X.	2 500 €
ECHO DE MEULAN	150 €
ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN	1 400 €
E.S.V FOOTBALL	13 000 €
FNACA	0 €
JUDO CLUB	1 800 €
KARATÉ OMNISPORT	4 500 €
MINIMOOV	300 €
PETANQUE	0 €
RAP 4 LIFE	0 €
SOIF COMPAGNIE	500 €
TENNIS DE TABLE	1 500 €
TRAIT D'UNION	900 €
VAUX CONTRE LE CANCER	500 €
VAUX COMMERCES	2 000 €
VLV	900 €
VOCALISES LES FLORILEGES	200 €
VESNA	100 €
C.A.S.A.C.	25 000 €
UNION DES MAIRES DES YVELINES	485 €
DDEN	100 €
RASED	450 €
PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE	8 000 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	4 450 €

Madame Monnier interroge Monsieur Lesage afin de savoir si le montant des subventions non attribuées comprend bien les 700 euros initialement accordés à une association. Monsieur Crespo répond par l'affirmative.

Madame Potel Charlette demande quels sont les critères d'attribution. Monsieur Lesage lui répond qu'il y a plusieurs critères dont le nombre d'adhérents, les besoins exprimés par les associations et les événements particuliers (animations particulières).

Madame Monnier indique qu'elle s'abstient pour préserver l'égalité entre toutes les associations.

A la majorité absolue des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Monnier, Mme Lancéa, Mme Potel Charlette), le conseil municipal approuve la répartition de l'attribution des subventions présentée.

5 – Taux d'imposition 2020.

Monsieur Bréard rappelle à l'assemblée que par délibérations en date du 28 mars 2012, du 10 avril 2013, du 5 mars 2014, du 13 avril 2015, du 13 avril 2016, du 21 mars 2017, du 10 avril 2018 et du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, soit :

Taxe d'habitation (T.H.) :	12,42 %
Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :	15,53 %
Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) :	114,19 %

Conformément au DOB présenté en Conseil municipal le 30 janvier 2020, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau de 2011.

6 – Adoption du budget primitif 2020 du budget principal.

Monsieur Crespo, adjoint au Maire aux finances, expose à l'assemblée que le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 5 938 478, 17€ à la section de fonctionnement
- 2 749 087, 67€ à la section d'investissement

De budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 10,59%.

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de -19,42% par rapport au budget primitif 2019, ce qui s'explique par la fin de l'opération Gymnase/Cosec.

La dette s'établit à 1 352 741, 31€ soit 274€/habitant.

Monsieur Crespo passe en revue l'ensemble des chapitres. Il indique qu'il faudra être vigilant quant aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnel qui sont en nette augmentation.

Concernant les dépenses de personnel, il est à préciser que des recettes (remboursement de l'assurance pour des absences sont à prendre en compte).

Monsieur Monneyron demande si l'inflation des dépenses de personnel peut s'expliquer par une augmentation des effectifs.

M. Bréard explique qu'il peut y avoir superposition d'agents sur un même poste, par exemple : un agent titulaire est en longue maladie (et continue de percevoir son salaire pendant 1 an au minimum), il est remplacé par un agent contractuel qui part en congé maternité et qu'il faudra également remplacer. La conséquence étant que plusieurs salaires sont versés pour un même poste.

Monsieur Crespo rappelle qu'il n'y a pas eu d'embauche en dehors de la police municipale (4ème poste de policier municipal au dernier trimestre 2019).

La parole est donnée à Madame Penet, Directrice Générale des Services, pour apporter des explications techniques sur les dépenses de personnel. Elle a chiffré les dépenses 2020 liées aux congés maternité, aux congés de longue durée et de longue maladie, aux absences pour maladie ordinaire de plus de trois mois, aux agents qui partiront à la retraite en 2020 et à qui la commune versera 3 mois de salaire et pour lesquels il faudra prévoir un lissage avec l'arrivée des remplaçants. Ces dépenses sont estimées à environ 128 000€. Elle rappelle que face à ces dépenses, il y aura des recettes, comme l'a indiqué précédemment Monsieur Crespo. Madame Penet ajoute qu'il faut également prévoir le recrutement d'une infirmière à raison de 12h/semaine au multi-accueil, ce qui coûterait un peu plus de 10 000€ sur une année.

Elle précise que le chiffre inscrit au chapitre 012 pour le budget prévisionnel 2020 correspond à un train de paie multiplié par 13,5 sachant que les agents communaux sont payés sur 13 mois.

Monsieur Crespo rappelle également que nous payons les attributions de compensation dues à la CU suite à tous les transferts effectués depuis plusieurs années.

Monsieur le Guillevic demande où est inscrite la taxe que l'on paie pour le non-respect du nombre de logements sociaux. Monsieur Crespo lui répond et indique sur ce point qu'en faisant d'autres logements que des logements sociaux, on bénéficiera de taxes foncières qui permettront de payer l'amende. C'est un choix politique qui doit se faire autour de l'assemblée.

Pour les recettes de fonctionnement, Monsieur Crespo précise que nous n'avons pas encore toutes les informations car nous votons le budget plus tôt que les années précédentes. Pour les impôts et taxes notamment, nous n'avons pas encore les bases retenues.

Pour les dotations et participations, il faut tenir compte de la baisse continue de la DGF depuis 2014.

Monsieur Crespo rappelle que le budget d'investissement dépend des travaux et projets prévus pour l'année 2020 dont la maison médicale, la mise en conformité PMR de la Martinière, les terrains de la ZAC.

Apparaît également en dépenses d'investissement le remboursement du capital des emprunts : 110 271, 04€ pour 2020.

Total des dépenses financières : 112 271, 04.
Total des dépenses d'investissement 2 749 089, 67

Recettes d'investissement

Monsieur Crespo rappelle la nécessité permanente de rechercher des subventions afin de pouvoir mener les projets d'investissement.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Nathalie Potel Charlette), le conseil municipal adopte par chapitre, le budget primitif principal 2020.

7 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour les collèges de la région de Meulan (SICOREM).

Monsieur Crespo, adjoint au maire aux finances rappelle que le SICOREM est un syndicat financé par 13 communes. Le syndicat sollicite les communes adhérentes afin de modifier ses statuts :

Lors de sa séance du 3 février 2020, le comité syndical du SICOREM a voté des modifications de ses statuts.

Ces modifications portent sur :

- Article 1 : suppression de la commune de Seraincourt qui ne fait plus partie du syndicat

- Article 2 : suppression « restauration scolaire »

- **Article 5 : modification du nombre de délégués par commune : 1 titulaire et 1 suppléant contre 2 titulaires et 2 suppléants actuellement.**

Concernant l'article 5, le SICOREM est confronté depuis plusieurs années à la difficulté d'obtenir le quorum lors de ses comités syndicaux, ce qui oblige à convoquer une seconde fois.

Devant ce constat, le SICOREM propose la modification de l'article 5 de ses statuts conformément à l'article L. 5212-7-1 du CGCT selon lequel « le nombre de sièges de l'organe délibérant d'un EPCI ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés à la demande de l'organe délibérant de l'EPCI ou du conseil municipal d'une commune membre. » Le SICOREM propose de passer de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants à 1 membre titulaire et 1 suppléant.

La décision de modification qui sera prise par le représentant de l'état est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SICOREM.

8 – Modification des statuts de l'Agence de Gestion et Développement Informatique (A.GE.D.I.).

Michel LEGUILLEVIC, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme rappelle que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I. , le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert, la modification de l'objet du syndicat, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* A l'occasion du dernier Conseil Municipal du mandat, Monsieur le Maire souhaite saluer les adjoints et conseillers municipaux engagés depuis longue date : Julien Crespo, Jean Claude Waltregny, Luc Baschet, Gérard Moneyron, Brigitte Chiumentti.

Monsieur Breard les remercie chaleureusement.

* Gérard Moneyron, Conseiller Municipal délégué au commerce prend la parole. Il rappelle qu'il a passé 25 ans au conseil municipal (4 mandats). Au départ dans l'opposition, qu'il qualifie d'opposition constructive, il a été invité à rejoindre l'équipe majoritaire au bout d'un mandat.

Il rappelle les principales réalisations, à savoir la bibliothèque, l'agrandissement de la cantine, de la voirie, l'assainissement, le gymnase, les logements aidés, le tout avec une gestion rigoureuse sans recours massif à l'emprunt.

Il souligne qu'il a appris beaucoup et rencontré des gens formidables. La dernière année du mandat a toutefois été difficile et tendue.

Il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit. Pour terminer, il félicite l'équipe municipale et la nouvelle Directrice Générale des Services.

* Jean-Claude Waltregny, conseiller municipal délégué aux espaces naturels, quitte le conseil après 25 ans. Il fait don à la commune d'un plan de Vaux-sur-Seine des années 1818 accroché dans la salle des conseils.

Monsieur Bréard conclut en rappelant que les anciens seront toujours les bienvenus dans le public des conseils municipaux et salue également le travail réalisé au quotidien par les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,

Jean-Claude BRÉARD.

